Procédure pour les personnes étudiantes en situation de handicap

Procédure pour les personnes étudiantes en situation de handicap souhaitant obtenir l'autorisation d'enregistrer leurs cours.

|  |
| --- |
| Pour les personnes étudiantes en situation de handicap :   1. Consultez la [Politique institutionnelle de soutien aux étudiants en situation de handicap à l’Université Laval](https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/textes-et-outils/politique-institutionnelle/) pour déterminer si les modalités s'appliquent à votre situation et pour connaître les critères d'admissibilité. 2. Si vous êtes admissible, remplissez et signez le formulaire "Engagement à la confidentialité-enregistrement audio" ([disponible en PDF](https://www.aide.ulaval.ca/wp-content/uploads/2021/01/Engagement-confidentialite-enregistrement-audio.pdf)). 3. Présentez ce formulaire à votre enseignant pour obtenir son autorisation. 4. Si l'autorisation est refusée, [contactez](https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/nous-joindre/) l'équipe des services en « Accueil et soutien spécialisé en situation de handicap » pour explorer d'autres solutions, comme l'utilisation d'un preneur de notes. |